**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand

**Band:** 82 (1955)

**Heft:** 10

**Artikel:** Au Conseil des patoisants romands

Autor: Molles, R.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-229596

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sondge se révélé djeûte. Lo rétche naturalichte, mèrnu 11, dreumaît dains son drie sanne. C'était édjaichâle 12 è voûere.

Lés dous véyes laîres pieins de vèrgoingne s'éfondrènnent en demaindaint padgeon. Es diainnent qu'èls aivint fait lo côp poche que èls aivint fâte de sous. Es se bottènnent è pûeraie cment dous afaints, mains c'était in pô taîd.

A djudgement è feunent condamnès

è étre pendu tos lés dous.

El airrive que lés sondges poyant étre vraîs! Simon Vatré.

enfants, mais c'était un peu tard.

Au jugement, ils furent condamnés à être pendus tous les deux.

Il arrive que les songes peuvent être vrais!

Simon Vatré.

(Traduit littéralement.)

## L'activité patoisante dans le canton

— Une section de patoisants jurassiens s'est fondée le 9 mai à Bienne, ville en majorité alémanique, sous la direction de M. Joseph Simonin. Cette amicale adhérera à l'Association des patoisants jurassiens en formation. C'est là une nouvelle fort réjouissante.

## Au Conseil des patoisants romands

Il est des séances qui, même tenues par temps au garde-à-vous fixe, sont réconfortantes.

C'est que l'on en ressort avec l'impression intime que de bonne besogne

est abattue.

La séance du Conseil des patoisants romands du 22 mai — comme les autres, au reste — est de celle-là. Il y régna un esprit de sûre volonté, bien au-dessus d'un mesquin cantonalisme, un amour vrai de notre sol romand, de ses us et coutumes. La pointe d'humour y venait détendre, à point, les discussions graves et qui eussent sini, sans cela, par devenir oiseuses.

Le Conseil était là, *in corpore*, M. Deillon, de Vuisternens, son vérificateur des comptes y compris.

M. Charles Montandon ouvre la

séance.

On apprend la création d'une société patoisante à Bienne, présidée par M. Simonin, d'une « Amicale » à Moudon. On applaudit.

## Liquidation du dernier Concours-Radio

L'imposant procès-verbal d'Oscar Pasche, secrétaire, est approuvé et le Conseil passe à la « liquidation » du récent et dernier Concours-Radio. Peu de critiques en général et, pour un premier essai, on peut s'en féliciter. Certains cas restent cependant à trancher et le titre de Mainteneur, qui peut être attribué à un vainqueur de concours aussi bien qu'à un militant du mouvement patoisant, à un écrivain qui, par ses actes et son activité, s'est montré dévoué à la cause du patois, voire à titre posthume, se doit d'être défini. Le Conseil y reviendra dans une prochaine séance. En attendant, une commission est nommée qui liquidera les points litigieux. Elle est composée de MM. F.-L. Blanc (président), A. Decollogny et O. Pasche.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Papillons. <sup>2</sup> Auberge de montagne. <sup>3</sup> Méditant. <sup>4</sup> Grande peur. <sup>5</sup> vacarme, gros bruit. <sup>6</sup> Voleur, larron. <sup>7</sup> S'introduire. <sup>8</sup> Hantaient. <sup>9</sup> Aventure. <sup>10</sup> Avouer. <sup>11</sup> Tout nu. <sup>12</sup> Horrible.

Décharge est donnée aux jurys avec félicitations. Ceux-ci fourniront un rapport sur leurs expériences.

## A propos d'un dictionnaire

La question de la mise à l'étude d'un petit dictionnaire patois-français est opportunément agitée et M. A. Decollogny se demande s'il ne conviendrait pas d'en élargir le contenu aux mots patois valaisans et fribourgeois. M. Schulé croit la tâche difficile. Sur quoi la baser? Pour le dictionnaire vaudois, il verrait 1000 à 2000 mots pris dans les deux livres de Marc à Louis: Por la Veillâ et La Veillâ à l'ottô. A l'étude.

Les comptes revisés par MM. E. Deillon et E. Rossier (Fribourg) se présentent comme suit :

Aux recettes (dons en es-

pèces et subsides divers) . . . . . Fr. 9257.—

Aux dépenses . . . Fr. 7065.65

Solde actif . . . . Fr. 2191.35

Le versement du Gouvernement vaudois, soit 500 francs, est attendu.

(Nous publierons la liste complète des donateurs en espèces et en nature

dans notre numéro de juillet.)

MM. F.-L. Blanc et Henri Clément sont vivement félicités pour les multiples et délicates démarches qu'ils ont faites en vue de la retransmission de Bulle d'une messe avec prêche et chœurs en patois. Cette retransmission a obtenu un très grand retentissement.

MM. Edouard Pont et Alphonse Seppey (Valais) sont nommés vérificateurs des comptes pour le nouvel exercice.

# Une grande journée des patoisants romands

Le Conseil décide l'organisation d'une journée patoisante romande en pays fribourgeois, au cours de laquelle seraient créées des pièces de théâtre primées au concours de la Radio, et diverses productions des divers cantons romands. On y espère la présence de M. Frédéric Mistral, neveu de l'auteur de Mireille, et du secrétaire de la Ligue romanche. Mais nous en reparlerons, cette journée étant prévue pour mars prochain.

Le Conseil nomme encore, sur la demande de M. F.-L. Blanc, une commission pour le Dépouillement et l'utilisation des Archives sonores des parlers romands, archives qui se sont accumulées au cours de plus de soixante émissions. MM. F.-L. Blanc (président), H. Gremaud, E. Schulé et E. Wiblé en feront partie.

## Les « Trois cloches » de Gilles

Enfin, à l'unanimité, il est décidé d'organiser un nouveau Concours restreint à la Radio. Le thème en est imposé: traduction en patois vaudois, fribourgeois, valaisan, jurassien des Trois cloches de notre grand chansonnier Gilles. N'est-ce pas original? Oui, certes, mais pas facile! Un jury ad hoc, musiciens et paroliers, jugera des meilleurs travaux. Quant à Gilles, il ne réclame, comme droit d'auteur, qu'un... boutefat et une bouteille de derrière les fagots! C'est tout plein gentil! Et qui dit que les Trois cloches ne seront pas chantées, en patois, dans son cabaret... Hé! hé! quelle récompense et quelle occasion d'y tenir une séance de patoisants!

Le règlement de ce concours paraîtra en août dans le *Conteur*, ainsi que la composition du jury, car ce sera pour fin 1955.

Un nouveau Grand Concours-Radio est prévu pour fin 1956. Patoisants, d'ores et déjà à vos plumes, et que ceux qui y sont y restent!

Pour clore cette séance pleine d'imprévu, M. Charles Montandon nous donna' un bref et substantiel aperçu de ce qui s'est fait dans les Grisons pour ramener au romanche les enfants qui s'étaient mis à parler allemand.

Nous nous réservons de publier un article de lui sur ce sujet passionnant.

Bonne séance, bon travail. Et, en avant ceux du Conseil!

R. Molles.

## Après le concours des patois romands

(Communiqué du Conseil des patoisants romands)

Suite des travaux primés:

#### TROISIEMES PRIX

## Patois jurassien

- « In Loup » (M. Julien Péter, députémaire, Bure)
- « Chè Aidjolats s'en vaint foinnaie en lai Montaigne des Bôs » (M. Simon Vatré, Vendlincourt)

#### Patois valaisan

- « Le Diablio », prose (M. Adolphe Défago, Troistorrents)
- La vie nomade des familles et communes d'Anniviers, évocation (M. Edouard Pont, ancien président, St-Luc)
- « Léj arpiezo d'intchie no », prose (M. Alexandre Bourdin, Euseigne)
- « Le pélrinâdzo de Lourdes », prose (M. Adolphe Défago, instituteur et député, Val-d'Illiez)

## Patois vaudois

- « Le papayai et lè dzenelhie » (M. Jules Décosterd, Le Lieu)
- « La moeuta dé Tsalande » (M. Auguste Piguet, professeur, Le Sentier)

## Patois fribourgeois

- -- « Chin que fô po fére on velaodzo », prose (M. François Bourguet, Treyvaux)
- « Hou dou Granvelao », prose (M. Aloïs Dupont, Blessens)
- « Vêr no li a chuchant'an », prose (Mme Marie Périsset-Brodard, Marsens)

- --- « Kolin dou Peko è cha Goton », prose (id.)
- « On dzoua dè pou tin », théâtre (M. François Aubry, Sommentier)
- « Nothron piti velaodzo », poème (Mme Thérèse Suchet-Vauthey, Fruence)
- « Le pouaorta-tzôthè », théâtre (M. Francis Brodard, Fribourg)
- -- « Kaor d'ara dè fote-bôla », théâtre (id.)
- « Le gaorda-roba », et « Ver no », prose (M. Jean Brodard, La Roche)
- « Yon dè vouètant'è-trè j'an », prose (M. Isidore Brasey, Font)
- « L'atrè dou Moléjon », poème (M. Isidore Esseiva, Bulle)
- « Trè brakonié », prose (M. Justin Geinoz, ancien huissier cantonal, Villarssur-Glâne)

## Patois savoyard

- « Meperza », anecdote (M. John Roguet, Esserts-Mornex)
- -- « Histouère d'après bère » (M. Jean Fournier-Bidoz, Veyrier-du-Lac)

## Catégorie C

— Etude sur la graphie du patois (M. Maurice Défago, Troistorrents).

(Rectification: le travail de M. Jules Surdez, en patois jurassien, « Le soi des feilles » — le soir des Brandons — qui a obtenu un premier prix, n'est pas une anecdote mais une saynète.)

Cristallerie Crist

4, Rue Saint-François, Lausanne